

DISTINCTIONS CONCEPTUELLES À CONNAÎTRE

Elles peuvent vous servir à la fois dans l'explication de texte et dans la dissertation : certaines d'entre elles sont indispensables pour bien traiter certains problèmes. N'hésitez pas à en "glisser" dans votre devoir, cela montre au correcteur que vous avez suivi une année de philo (comme les références).

Absolu/relatif : Est absolu ce qui ne comporte ni exception ni restriction (ex. nécessité absolue, pouvoir absolu), ce qui existe en soi et par soi, ce dont l'existence ou la valeur ne dépend de rien d'autre. Est relatif, ce dont l'existence ou la valeur est conditionnée (=dépend de conditions) par un élément extérieur, ce qui dépend du point de vue adopté.

Exemple : « la somme des angles d'un triangle est de 180° » est une vérité absolue, alors que « cette œuvre est belle » est peut-être une vérité relative à mes goûts, mon milieu social, ma culture etc. ; Le devoir de ne pas mentir est absolu pour Kant / il est relatif aux conséquences pour les utilitaristes ou B. Constant.

Contingent/nécessaire : est contingent *ce qui peut ne pas être*, ou ce qui peut être autrement qu'il n'est. Est nécessaire ce qui ne peut pas ne pas être, ou ce qui ne peut pas être autrement qu'il n'est. Exemple : il est logiquement nécessaire que la porte soit ouverte ou fermée. Si l'on croit à l'existence du libre arbitre, il est contingent que je fasse tel ou tel métier. Mais selon certaines théories déterministes ou fatalistes, tout est nécessaire et la contingence est une illusion.

Croire/savoir : en un sens large de la croyance (= tenir quelque chose pour vrai), le savoir est un type de croyance. En un sens plus restreint, la croyance est le fait de tenir quelque chose pour vrai sans critère de justification objectif, alors que le savoir est une croyance vraie objectivement justifiée. Il existe plusieurs types et degrés de croyance (préjugé, opinion, foi...). Exemple : si je suis habitué à voir le soleil se lever tous les matins, je crois qu'il se lèvera demain. En revanche, si je connais les lois physiques auxquelles sont soumis les mouvements des planètes, je sais qu'il se lèvera demain. Je sais que la Terre est ronde, mais je crois que l'âme est mortelle ou immortelle.

Essentiel/accidentel : est essentielle une propriété d'une chose qui appartient à sa nature, qui en est inséparable, qui la définit. Est accidentelle une propriété qui appartient à une chose mais pourrait ne pas lui appartenir. Exemples : l'humanité est une caractéristique essentielle de Socrate ; en revanche, il est accidentel qu'il soit barbu. ex. de sujets pour lesquels cette distinction est utile : *Le travail est-il par essence aliénant ? Désirer, est-ce nécessairement souffrir ?*

En fait/en droit : l'expression « en fait » renvoie à un constat de ce qui est, de ce qui existe, alors que l'expression « en droit » renvoie à ce qui devrait être. La première est descriptive, la deuxième normative. Exemple : Karl Marx constate qu'en fait, l'État est au service des dominants, ce qui ne signifie pas que cela soit légitime en droit.

Formel/matériel : Formel : ce qui est concerne la forme d'une réalité, d'un raisonnement etc. ; matériel : ce qui concerne son contenu, sa réalité concrète. Exemples : Vérités formelles (- de raison) / Vérités matérielles (- de fait) ; égalité formelle (= en droit, d'après les textes de lois) / égalité matérielle (=égalité réelle, dans les faits).

Idéal/réel : le réel est l'ensemble de ce qui existe, indépendamment de nos jugements et aspirations (= descriptif), alors que l'idéal renvoie aux normes et valeurs que nous voudrions voir instaurées (= normatif). Exemple : la justice réelle n'est pas la justice idéale.

Intuitif/discursif : Est intuitif ce qui relève du ressenti immédiat, ce qui se donne à une intuition (sensible ou intellectuelle) ; est discursif ce qui procède d'une démarche intellectuelle, d'un enchaînement logique, qui peut être expliqué rationnellement. Exemples : la foi me fait éprouver certaines vérités de manière intuitive (=je sens que Dieu existe) ; une vérité scientifique est établie de manière discursive (=par une démonstration / une démarche expérimentale).

Légal/légitime : le légal renvoie aux lois telles qu'elles existent, et le légitime à un idéal (moral, politique, religieux) de justice. Exemple : Antigone refuse de se conformer à la légalité car elle conteste la légitimité de la décision de Créon. Ex. de sujet dans lequel cette distinction serait très importante : *A-t-on le droit de désobéir à la loi ?*

Objectif/subjectif : est objectif ce qui se rapporte à l'objet, et ce sur quoi tous les êtres rationnels peuvent s'accorder, alors qu'est subjectif ce qui se rapporte au sujet. Exemple : pour Hume, il existe des critères objectifs (c'est-à-dire présents dans l'objet) de beauté, alors que pour Kant le beau est un sentiment subjectif, qui ne s'applique pas à l'objet lui-même mais au sentiment que l'objet suscite en moi. Pour Kant, quand je m'exclame « c'est beau ! », je ne parle pas de l'objet mais de mon sentiment.

Obligation/contrainte : la contrainte désigne une force extérieure qui s'applique à moi, alors que l'obligation est une règle (morale, politique, religieuse) que je m'applique à moi-même car j'en reconnais la légitimité. Exemple : pour Rousseau, si la loi est l'expression de l'intérêt général, alors je ne vis plus les lois sur le mode de la contrainte, mais plutôt comme des obligations posées de manière autonome, dont je reconnais la légitimité.

Origine/fondement : L'origine désigne le commencement ou la cause d'un événement, d'une réalité (=question de savoir quand est apparue la notion de propriété) ; le fondement désigne les raisons qui justifient une réalité ou un phénomène (=question de savoir si l'idée de propriété est justifiée, et si oui sur quels arguments).

Public/privé : est public ce qui est du domaine de l'État, privé ce qui renvoie à l'intime et échappe au domaine de l'État. La frontière entre les deux n'est cependant pas évidente à établir (les lois de l'État peuvent ainsi s'appliquer aussi à la vie privée et à la sphère domestique). La laïcité invite à questionner ces frontières entre le public et le privé.

Théorie/pratique : le domaine de la théorie renvoie à la connaissance, et à ses enjeux épistémologiques. Celui de la pratique renvoie à l'action, et à ses enjeux moraux et juridiques. Exemple : la raison peut avoir un usage théorique (=quand elle vise la connaissance, la vérité) et un usage pratique (=dans le cadre de la morale).

Transcendant/immanent : est immanent ce qui appartient au même ordre de réalité que le nôtre. Est transcendant ce qui appartient à un autre ordre de réalité. Exemple : les galaxies lointaines sont immanentes, mais le Dieu des religions monothéistes est transcendant.

Universel/général/particulier/singulier : est universel ce qui vaut pour tous, sans exception (ex : la gravité s'applique universellement aux corps sur Terre). Est général ce qui vaut pour un ensemble d'individus, mais avec la possibilité d'exceptions (ex : en général, la bourgeoisie a tels goûts artistiques, mais il y a des exceptions). Est particulier ce qui vaut pour une partie seulement de l'ensemble (ex : pour établir des lois qui valent en général pour la société, je ne peux pas me fier uniquement aux intérêts particuliers du groupe social auquel j'appartiens, mais je dois rechercher l'intérêt général). Est singulier ce qui vaut pour un seul individu (ex : une œuvre d'art est singulière, mon identité est singulière).

Vrai/certain : est vraie une proposition qui est en adéquation avec la réalité ou qui est cohérente d'un point de vue logique (cela dépend du domaine : la vérité en mathématiques est ainsi une vérité-cohérence plutôt qu'une vérité-correspondance). La certitude se réfère quant à elle au sentiment absolu et évident que j'éprouve de connaître la vérité. Mais le critère de la certitude ne signifie pas que ce que nous croyons être vrai l'est en effet. Exemple : la certitude que j'existe (« je pense donc je suis ») suffit à établir la vérité de mon existence, mais la dinde de Russell se trompe quand elle est certaine que son fermier viendra la nourrir tous les matins. Pour établir la vérité d'un fait, on ne peut pas nécessairement se fier à la certitude (distinction entre certitude subjective et certitude objective).